BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

2018 RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

DYNAMIQUE. ENGAGÉE. DIGNE DE CONFIANCE.

30 septembre 2018 - Non audité

Table des matières

Contexte du rapport financier trimestriel 3

Gestion du bilan de la Banque 3

Actif 4

Passif 5

Gestion des capitaux propres. 6

Produits 7

Charges. 8

Autres éléments du résultat global 9

Excédent destiné au receveur général du Canada 10

Perspectives 10

Points saillants et faits nouveaux d'ordre opérationnel 11

Analyse des risques 11

États financiers intermédiaires résumés 12

Contexte du rapport financier trimestriel

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, son mandat consiste à favoriser la prospérité économique et financière du Canada. Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. La Banque s'emploie à tenir les Canadiens informés de ses politiques, de ses activités et de ses opérations.

Ce rapport a été rédigé conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les directives données dans la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Sa rédaction incombe à la direction et il a été approuvé le 7 novembre 2018 par le Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration.

Le rapport financier trimestriel doit être lu conjointement avec les états financiers intermédiaires résumés ci-annexés ainsi qu'avec le rapport annuel de la Banque pour 2017. Le rapport annuel de la Banque comprend un rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Les renseignements contenus dans le rapport annuel et le rapport de gestion de 2017 s'appliquent au trimestre considéré, à moins d'indication contraire dans le présent rapport trimestriel.

Gestion du bilan de la Banque

Les actifs financiers que détient la Banque découlent généralement du rôle qu'elle assume comme seule autorité habilitée à émettre des billets de banque pour le Canada. La monnaie demeure un mode de paiement essentiel au Canada. L'émission de billets de banque crée un passif pour l'institution – le plus important à son bilan. Les dépôts du gouvernement du Canada, y compris ceux qui concourent au plan de liquidité prudentielle de l'État, représentent ordinairement le second poste du passif de la Banque. Pour compenser ces passifs, cette dernière investit le produit de l'émission des billets et les dépôts principalement dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle.

La Banque effectue aussi des opérations sur les marchés financiers avec des institutions financières admissibles, afin de réaliser les objectifs en matière de politique monétaire et de soutenir le bon fonctionnement des marchés financiers canadiens. Il s'agit habituellement d'opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente ou de vente de titres dans le cadre de conventions de rachat qui permettent à la Banque d'injecter ou de retirer des liquidités en acquérant ou en vendant des actifs financiers. En outre, la Banque peut émettre des titres achetés dans le cadre de conventions de revente pour contrebalancer les fluctuations saisonnières de la demande de billets de banque.

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

Au	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Actifs		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	17,3	14,6
Prêts et créances	8 609,4	9 483,0
Placements	105 419,8	100 861,0
Immobilisations[a]	622,6	609,1
Autres éléments d'actif	242,1	132,6
Total de l'actif	**114 911,2**	**111 100,3**
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	88 065,4	85 855,9
Dépôts	25 740,4	24 228,8
Autres éléments de passif	603,5	520,0
Capitaux propres	501,9	495,6
Total du passif et des capitaux propres	**114 911,2**	**111 100,3**

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le portefeuille de placements de l'institution reflète d'une manière générale la structure de l'encours de la dette intérieure nominale du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement, et l'incidence des achats de la Banque sur les prix de marché s'en trouve réduite.

Actif

Le total de l'actif de la Banque a augmenté de 3 810,9 millions de dollars (ou 3 %) depuis le 31 décembre 2017, en raison surtout de l'incidence des fluctuations des dépôts et de la demande accrue de billets de banque sur le portefeuille d'actifs financiers de la Banque, comme il est indiqué dans la section Gestion du bilan de la Banque.

Les prêts et créances comprennent des titres achetés dans le cadre de conventions de revente totalisant 8 605,5 millions de dollars au 30 septembre 2018 (9 478,5 millions de dollars au 31 décembre 2017), ce qui correspond à une baisse de 873,0 millions de dollars (ou 9 %) par rapport au 31 décembre 2017. Les opérations d'achat de titres dans le cadre de conventions de revente, au cours desquelles des actifs de grande qualité sont acquis temporairement sur le marché des pensions, sont conformes au cadre de la Banque régissant les opérations sur les marchés. Un nombre accru d'opérations de pension ont été exécutées à la fin de 2017 afin de contrebalancer la forte demande saisonnière de billets de banque[1].

Les placements de la Banque se sont accrus de 4 558,8 millions de dollars (ou 5 %) depuis le 31 décembre 2017, s'établissant à 105 419,8 millions de dollars au 30 septembre 2018 (100 861,0 millions de dollars au 31 décembre 2017). Cet accroissement est attribuable aux variations suivantes dans le portefeuille de placements de l'institution :

- Les bons du Trésor du gouvernement du Canada, dont la valeur atteignait 26 222,8 millions de dollars au 30 septembre 2018 (18 370,4 millions de dollars au 31 décembre 2017), ont enregistré une progression de 7 852,4 millions de dollars (ou 43 %) depuis la fin de 2017[2]. Cette progression tient principalement à des volumes plus élevés de titres achetés que de titres arrivés à échéance. Les achats de bons du Trésor du gouvernement du Canada sont effectués en fonction des besoins du bilan de la Banque.
- Le portefeuille d'obligations du gouvernement du Canada valait 78 787,1 millions de dollars au 30 septembre 2018 (82 087,0 millions de dollars au 31 décembre 2017), ce qui représente une diminution de 3 299,9 millions de dollars (ou 4 %) par rapport à la fin de l'exercice 2017. Cette diminution est imputable aux volumes moins élevés de titres achetés que de titres arrivés à échéance, en raison surtout de la réduction graduelle du montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'achète la Banque aux adjudications, lequel est passé de 20 à 13 % depuis 2015[3].
- Le placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) s'établissait à 409,9 millions de dollars au 30 septembre 2018 (403,6 millions de dollars au 31 décembre 2017), ce qui représente une augmentation de 6,3 millions de dollars (ou 2 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par l'accroissement des capitaux propres de la BRI, conjugué à une variation favorable du taux de change.

Profil de l'actif
Pourcentage de l'actif total

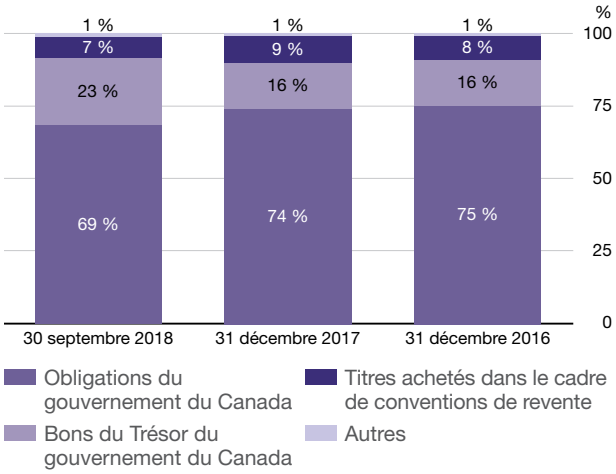

1 Généralement, la demande de billets de banque affiche un creux à la fin du premier trimestre et atteint des sommets au deuxième et au quatrième trimestre, aux alentours des périodes de vacances.

2 Depuis l'adoption de la Norme internationale d'information financière (IFRS) 9 *Instruments financiers*, le 1er janvier 2018, les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont évalués au coût amorti plutôt qu'à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. L'ajustement du solde d'ouverture effectué le 1er janvier 2018 a entraîné une hausse de 9,7 millions de dollars de la valeur comptable des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Pour plus de renseignements, voir la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires résumés.

3 La Banque du Canada a apporté les modifications suivantes au montant minimum d'obligations à rendement nominal qu'elle achète aux adjudications : 1er octobre 2015, réduction du montant de 20 à 15 %; 3 février 2017, réduction du montant de 15 à 14 %; 21 décembre 2017, réduction du montant de 14 à 13 %.

Dans l'ensemble, les immobilisations ont augmenté de 13,5 millions de dollars (ou 2 %) depuis le 31 décembre 2017, et s'établissent maintenant à 622,6 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable aux projets en matière de résilience prévus dans le cadre du Plan à moyen terme (PMT), y compris les programmes de cybersécurité et d'amélioration de la reprise des activités.

Les autres éléments d'actif comprennent l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada (le régime de pension agréé de la Banque), qui s'élevait à 204,6 millions de dollars au 30 septembre 2018 (109,0 millions de dollars au 31 décembre 2017). La hausse de 95,6 millions de dollars (ou 88 %) par rapport au 31 décembre 2017 tient surtout à la progression de 40 points de base du taux d'actualisation servant à calculer la valeur de l'obligation au titre des prestations définies[4] connexe et aux rendements positifs des actifs du Régime de pension de la Banque du Canada au cours des neuf premiers mois de 2018.

Passif

Le total du passif de la Banque a augmenté de 3 804,6 millions de dollars (ou 3 %) depuis le 31 décembre 2017, en raison surtout de la hausse des dépôts et du volume de billets de banque en circulation.

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 77 % du total du passif de la Banque (78 % au 31 décembre 2017). Sous l'effet de la croissance continue de la demande de billets, la valeur des billets en circulation s'est accrue de 2 209,5 millions de dollars (ou 3 %) depuis le 31 décembre 2017 pour s'établir à 88 065,4 millions de dollars au 30 septembre 2018 (85 855,9 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Les dépôts représentent le deuxième passif en importance. Ils ont augmenté de 1 511,6 millions de dollars (ou 6 %) depuis le 31 décembre 2017 pour atteindre 25 740,4 millions de dollars au 30 septembre 2018 (24 228,8 millions de dollars au 31 décembre 2017) en raison des changements suivants :

- Les dépôts du gouvernement du Canada ont enregistré une hausse de 916,9 millions de dollars (ou 4 %) depuis le 31 décembre 2017. Ces dépôts comprennent la somme de 20 000,0 millions de dollars (20 000,0 millions de dollars au 31 décembre 2017) détenue pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement et la somme de 2 371,1 millions de dollars correspondant au solde de fonctionnement détenu pour le compte du gouvernement (1 454,2 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ce solde varie en fonction des besoins de trésorerie du gouvernement du Canada.
- Les dépôts des membres de Paiements Canada se chiffraient à 250,2 millions de dollars au 30 septembre 2018 (500,3 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ces dépôts sont détenus pour le compte des membres de Paiements Canada afin de favoriser le bon fonctionnement du système de paiement canadien. La baisse enregistrée par rapport à la fin de l'exercice 2017 découle directement de la décision de la Banque – qui a pris effet le 22 mars 2018 – de réduire la cible du niveau minimal quotidien pour les soldes de règlement pour la faire passer à 250 millions de dollars[5].
- Les autres dépôts se sont accrus de 844,8 millions de dollars (ou 37 %) pour s'établir à 3 119,1 millions de dollars au 30 septembre 2018 (2 274,3 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ils se composent des dépôts de banques centrales et d'autres institutions financières, ainsi que des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente, des facteurs sur lesquels la Banque n'exerce pas de contrôle.

Profil du passif
Pourcentage du passif total

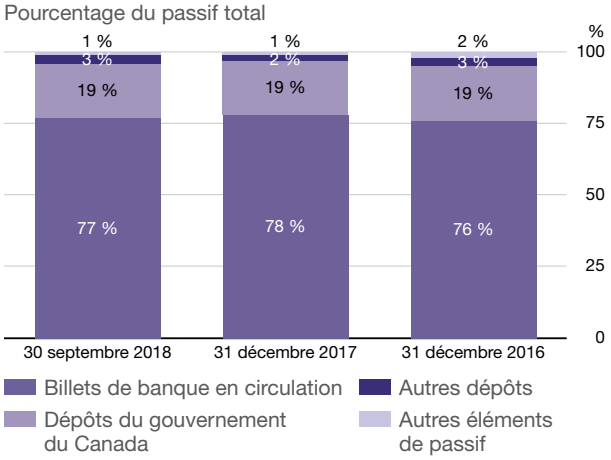

4 La partie de l'actif net au titre des prestations définies correspondant à l'obligation au titre des prestations définies est évaluée au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 3,9 % au 30 septembre 2018 (3,5 % au 31 décembre 2017).

5 Cette décision visait à renforcer le taux cible du financement à un jour établi par la Banque en incitant les participants au marché à s'échanger des fonds à un jour à des taux plus proches du taux cible.

Les autres éléments de passif se composent principalement de l'excédent à verser au receveur général du Canada et du passif net au titre des prestations définies pour les régimes d'avantages du personnel de la Banque. Ces éléments de passif ont augmenté de 83,5 millions de dollars (ou 16 %) pour atteindre 603,5 millions de dollars au 30 septembre 2018 (520,0 millions de dollars au 31 décembre 2017), par suite des changements ci-dessous :

- L'excédent à verser au receveur général du Canada se chiffrait à 312,6 millions de dollars au 30 septembre 2018 (204,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 213,9 millions de dollars au 1er janvier 2018, à la suite de la transition à IFRS 9, comme il est indiqué à la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires résumés). Les variations de l'excédent à verser au receveur général du Canada sont attribuables au résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées à ses réserves, ainsi qu'à l'échéancier des versements au receveur général. Pendant la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Banque a versé une somme de 854,2 millions de dollars (843,8 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017).
- Le passif au titre des régimes à prestations définies de la Banque a diminué de 11,8 millions de dollars (ou 5 %) pour s'établir à 230,9 millions de dollars au 30 septembre 2018 (242,7 millions de dollars au 31 décembre 2017). Ce passif comprend le passif du Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés. La baisse enregistrée, qui tient essentiellement à la hausse des taux d'actualisation[6] utilisés pour évaluer les obligations au titre des prestations définies, a été contrebalancée en partie par une perte actuarielle sur le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada[7].

Gestion des capitaux propres

Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital social autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars. La Banque détient aussi une réserve spéciale de 100 millions de dollars destinée à compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de son portefeuille de placements.

La Banque peut mener ses activités sans risque avec un faible capital de base parce que son bilan n'est pas exposé à des risques importants, comme il est mentionné à la note 7 afférente aux états financiers qui figurent dans le rapport annuel de la Banque pour 2017. Par exemple, contrairement à d'autres banques centrales, la Banque du Canada ne détient pas les réserves de change du pays, celles-ci sont détenues dans le Compte du fonds des changes du gouvernement fédéral.

Le portefeuille d'actifs de la Banque est également exposé à un risque de crédit faible, car il consiste surtout en des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. En outre, les obligations et les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont acquis dans le but d'être détenus jusqu'à leur échéance; ils ne sont donc pas assujettis à la comptabilité à la juste valeur puisqu'ils sont évalués au coût amorti. D'autres actifs financiers, tels que les avances et prêts liés à des conventions de rachat, sont négociés

Sommaire des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

Au	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Capital social	5,0	5,0
Réserve légale	25,0	25,0
Réserve spéciale	100,0	100,0
Réserve de réévaluation des placements[a]	371,9	365,6
Total	**501,9**	**495,6**

a. La réserve de réévaluation des placements était connue auparavant sous le nom de réserve disponible à la vente. Voir la note 2 afférente aux états financiers intermédiaires résumés pour de plus amples renseignements sur le passage de la Banque à IFRS 9 Instruments financiers le 1er janvier 2018.

6 Le passif net au titre des prestations définies est évalué, pour chaque régime à prestations définies, au moyen des taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Ces taux se situaient entre 3,6 et 4,0 % au 30 septembre 2018, et entre 3,1 et 3,5 % au 31 décembre 2017.

7 La différence entre la rémunération au rendement estimée pour 2017 et le montant effectivement versé en 2018 s'est traduite par un gain actuariel net de 1,4 million de dollars sur les régimes de pension de la Banque (perte actuarielle de 9,6 millions de dollars sur le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada et gain actuariel de 11 millions de dollars sur le Régime de pension de la Banque du Canada), ce qui correspond à un écart de moins de 3 % par rapport à l'estimation fournie par la Banque le 31 décembre 2017.

à condition d'être entièrement garantis (voir la note 3 afférente aux états financiers intermédiaires résumés pour en savoir plus sur la qualité des actifs détenus en garantie).

La réserve la plus importante de la Banque est la réserve de réévaluation des placements, anciennement la réserve disponible à la vente, qui représente les gains non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. Les variations de la juste valeur de ce placement sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, et les gains non réalisés sur réévaluation d'actifs à la juste valeur connexes sont accumulés dans la réserve de réévaluation des placements comme élément des capitaux propres. Au 30 septembre 2018, cette réserve s'établissait à 371,9 millions de dollars (365,6 millions de dollars au 31 décembre 2017).

Produits

Les produits du troisième trimestre de 2018 totalisaient 420,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 61,6 millions de dollars (ou 17 %) comparativement à la même période en 2017. Depuis le début de l'exercice, le total des produits s'est établi à 1 213,4 millions de dollars, soit une augmentation de 115,5 millions de dollars (ou 11 %).

Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage »; ils fournissent à la Banque une source stable de financement de ses opérations, ce qui lui assure une indépendance d'action et lui permet de s'acquitter de ses responsabilités.

L'essentiel des produits d'intérêts de la Banque provient des intérêts sur les titres du gouvernement du Canada, qui fluctuent en fonction des conditions du marché. Au troisième trimestre de 2018, les produits d'intérêts de la Banque découlant des bons du Trésor et des obligations se sont établis à 483,2 millions de dollars (401,8 millions de dollars au troisième trimestre de 2017), soit 81,4 millions de dollars (ou 20 %) de plus qu'à la même période de l'exercice précédent. Depuis le début de l'exercice, les intérêts sur les bons du Trésor et les obligations se sont chiffrés à 1 372,9 millions de dollars (1 178,1 millions de dollars au cours des neuf premiers mois de 2017), ce qui représente une augmentation de 194,8 millions de dollars (ou 17 %) par rapport à la même période en 2017. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des rendements des obligations et des bons du Trésor nouvellement acquis. Les acquisitions de bons du Trésor et d'obligations sont réalisées aux taux pratiqués sur le marché, ce qui rehausse le profil de rendement du portefeuille, particulièrement lorsqu'arrivent à échéance les instruments plus anciens affichant de plus faibles rendements.

Au troisième trimestre de 2018, les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente ont atteint 32,0 millions de dollars (13,5 millions de dollars au troisième trimestre de 2017), ce qui

Résultat des activités
(En millions de dollars canadiens)

	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de neuf mois close le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits d'intérêts	515,4	415,4	1 458,0	1 210,7
Charges d'intérêts	(95,9)	(57,2)	(254,1)	(121,8)
Produits d'intérêts nets	419,5	358,2	1 203,9	1 088,9
Dividendes	-	-	4,2	5,1
Autres produits	1,4	1,1	5,3	3,9
Total des produits	420,9	359,3	1 213,4	1 097,9
Total des charges	124,2	125,1	391,3	362,1
Résultat net	**296,7**	**234,2**	**822,1**	**735,8**
Autres éléments du résultat global	25,2	87,3	137,1	4,1
Résultat global	**321,9**	**321,5**	**959,2**	**739,9**

représente un accroissement de 18,5 millions de dollars (ou 137 %) par rapport à la période correspondante en 2017. Depuis le début de l'exercice, les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente se sont établis à 84,7 millions de dollars (32,4 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017), ce qui représente une hausse de 52,3 millions de dollars (ou 161 %). L'augmentation résulte principalement de la progression globale des rendements, à laquelle s'ajoute une hausse de la moyenne des placements au cours des périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, par rapport aux mêmes périodes en 2017. Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente se font aux taux courants du marché.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts que détient la Banque pour le compte du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et d'autres institutions financières, qui ont totalisé 95,9 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 (57,2 millions de dollars au troisième trimestre de 2017), ce qui correspond à un accroissement de 38,7 millions de dollars (ou 68 %). Depuis le début de l'exercice, les intérêts versés sur les dépôts se sont chiffrés à 254,1 millions de dollars (121,8 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017), ce qui représente une hausse de 132,3 millions de dollars (ou 109 %). Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont fonction des taux du marché, qui ont augmenté par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent.

Les autres sources de revenus de la Banque se sont établies à 1,4 million de dollars pour le troisième trimestre de 2018 (1,1 million de dollars pour le troisième trimestre de 2017) et à 9,5 millions de dollars depuis le début de l'exercice (9,0 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017). Ces revenus comprennent les dividendes reçus grâce au placement de la Banque en actions de la BRI ainsi que les droits de garde.

Charges

Dans l'ensemble, les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour les trois premiers trimestres de 2018. Au troisième trimestre de l'exercice, elles ont diminué de 0,9 million de dollars (ou 1 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de différences dans le calendrier de production des billets de banque par rapport au troisième trimestre de 2017, comme il est mentionné ci-après. Depuis le début de l'exercice, les charges opérationnelles se sont accrues de 29,2 millions de dollars (ou 8 %) comparativement à la même période en 2017, ce qui s'explique surtout par la hausse des frais de personnel et des charges liées aux projets d'amélioration de la résilience prévus dans le cadre du PMT.

Les frais de personnel ont crû de 5,4 millions de dollars (ou 9 %) au troisième trimestre de 2018 et de 18,1 millions de dollars (ou 10 %) pour les neuf premiers mois de l'exercice comparativement aux périodes correspondantes en 2017. Cet accroissement tient surtout à la hausse des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque et à l'ajout de personnel à l'appui

Charges
(En millions de dollars canadiens)

Pour la période de trois mois close le 30 septembre

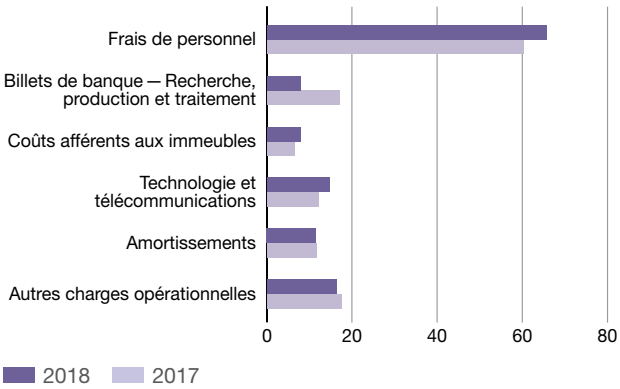

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre

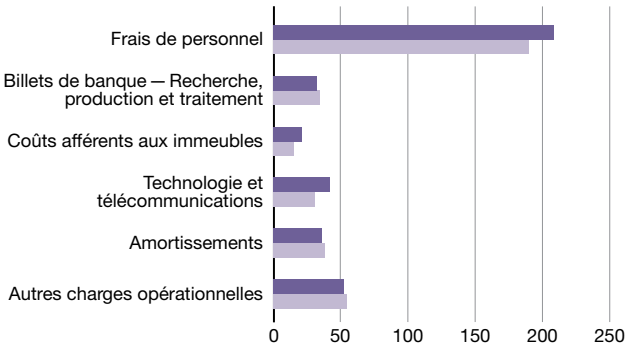

des projets du PMT. La hausse des coûts liés aux régimes résulte principalement de la baisse des taux d'actualisation servant à les calculer[8].

Les coûts associés à la production des billets de banque étaient inférieurs de 9,0 millions de dollars (ou 53 %) pour le troisième trimestre de 2018 et de 1,7 million de dollars (ou 5 %) pour les trois premiers trimestres par rapport aux mêmes périodes en 2017. En raison d'un calendrier de production de billets différent de celui de l'exercice précédent, au troisième trimestre, la Banque a reçu des imprimeurs des volumes de billets moins élevés qu'à la même période en 2017.

Les coûts afférents aux immeubles ont progressé de 1,4 million de dollars (ou 22 %) pour le troisième trimestre de 2018, principalement en raison de la hausse des coûts d'entretien du siège de la Banque, qui a été compensée en partie par une baisse des coûts des services publics et des coûts de réparation. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, les coûts afférents aux immeubles s'élevaient à 6,4 millions de dollars (ou 43 %) de plus qu'à la période correspondante en 2017. Au premier trimestre de 2017, une réduction de 8,1 millions de dollars des provisions de la Banque en lien avec les locaux temporaires utilisés pendant la durée du Programme de modernisation du siège a eu une incidence favorable sur ces coûts. Par conséquent, une fois les coûts liés aux immeubles pour les neuf premiers mois de 2017 normalisés, les coûts connexes pour la période correspondante de 2018 affichent une baisse de 1,7 million de dollars (ou 7 %). Cette baisse est attribuable essentiellement à la diminution des coûts liés à la location, aux services publics et aux réparations par suite du retour de la Banque au siège modernisé au premier trimestre de 2017, lesquels ont été contrebalancés par la hausse des coûts d'entretien des immeubles.

Les charges relatives à la technologie et aux télécommunications se sont accrues de 2,7 millions de dollars (ou 22 %) et de 10,9 millions de dollars (ou 36 %) pour le troisième trimestre et les trois premiers trimestres de 2018, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes en 2017. Cet accroissement tient au fait que la Banque continue à mettre l'accent sur le renforcement de son programme de continuité des opérations par ses investissements dans les initiatives visant à accroître la cybersécurité et la résilience organisationnelle.

Les coûts afférents aux amortissements ont diminué de 0,2 million de dollars (ou 2 %) pour le troisième trimestre et de 2,3 millions de dollars (ou 6 %) depuis le début de l'exercice, comparativement aux mêmes périodes en 2017. Cette diminution depuis le début de l'exercice tient en grande partie aux divers actifs qui ont été entièrement amortis au cours des neuf premiers mois de 2017. Il s'agit notamment des actifs liés aux locaux temporaires utilisés pendant la durée du Programme de modernisation du siège. La baisse a été partiellement contrebalancée par l'incidence des nouveaux actifs amortis au troisième trimestre de 2018.

Les autres charges opérationnelles représentent 13 % de la totalité des charges opérationnelles de la Banque pour le troisième trimestre et les neuf premiers mois de 2018, soit un taux comparable à ceux de 2017 (14 % pour le troisième trimestre de 2017 et 15 % pour les neuf premiers mois de 2017).

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global pour le troisième trimestre de 2018 se chiffrent à 25,2 millions de dollars (87,3 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2017). Ils comprennent des gains de réévaluation de 40,7 millions de dollars attribuables à la réévaluation de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des régimes à prestations définies et une baisse de 15,5 millions de dollars de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. Sur une base cumulée depuis le début de l'exercice, les autres éléments du résultat global s'établissent à 137,1 millions de dollars (4,1 millions de dollars pour les neuf premiers mois de 2017). Ils consistent en des gains de réévaluation de 130,8 millions de dollars attribuables à la réévaluation de l'actif net et du passif net de la Banque au titre des

8 Le montant des charges au titre des régimes est fondé sur le taux d'actualisation en vigueur au 31 décembre de l'exercice précédent (p. ex., le montant de ces charges pour 2018 a été calculé au moyen du taux en vigueur au 31 décembre 2017). Il existe une relation inverse entre les taux d'actualisation et les charges connexes au titre des régimes, car lorsque les taux diminuent, les charges augmentent (et vice versa). Les taux d'actualisation servant au calcul des charges au titre des régimes de pension et des autres régimes, qui ont reculé en moyenne de 40 points de base entre les dates d'évaluation, sont les suivants :

	2018	2017
Régimes de pension	3,5 %	3,9 %
Autres régimes	3,4 %	3,8 %

régimes à prestations définies et en une progression de 6,3 millions de dollars de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

Les réévaluations relatives aux régimes à prestations définies de la Banque découlent principalement des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies connexes et du rendement des actifs des régimes, lorsqu'ils sont capitalisés. Les gains de réévaluation enregistrés au cours des neuf premiers mois de 2018 tiennent essentiellement à la hausse des taux d'actualisation[9] servant à calculer la valeur des régimes de pension à prestations définies de l'institution.

Excédent destiné au receveur général du Canada

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, parce que ses recettes sont prévisibles et supérieures à ses charges. Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent), dont la valeur s'établissait à 337,4 millions de dollars au troisième trimestre de 2018 (330,6 millions de dollars au troisième trimestre de 2017) et à 952,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2018 (735,4 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2017). Conformément aux exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque verse son excédent au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général du Canada un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers classés et évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue antérieure est ajouté à la somme à verser.

Pour les neuf premiers mois de 2018, la Banque a libéré un montant de 130,8 millions de dollars provenant de sommes retenues antérieurement sur l'excédent à verser au receveur général du Canada (une somme de 0,4 million de dollars avait été retenue pour les neuf premiers mois de 2017). Au 30 septembre 2018, une somme retenue de 15,5 millions de dollars restait à verser (156,0 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 146,3 millions de dollars au 1er janvier 2018 en raison du passage à IFRS 9, comme il est décrit à la note 2 des états financiers intermédiaires résumés).

Perspectives

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Plan de la Banque pour 2018
(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2018		Résultats réels pour 2017	
	$	%	$	%
Charges relevant du PMT	406	61	401	72
Production des billets de banque	53	8	51	9
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	31	5	18	3
Investissements stratégiques	174	26	88	16
Total des dépenses[a]	**664**	**100**	**558**	**100**

a. Charges opérationnelles et dépenses en immobilisations

9 L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période. Le taux applicable à l'actif net au titre des prestations définies s'établissait à 3,9 % au 30 septembre 2018 (3,5 % au 31 décembre 2017). Le taux applicable au passif net au titre des prestations définies oscillait entre 3,6 et 4,0 % au 30 septembre 2018 (entre 3,1 et 3,5 % au 31 décembre 2017).

Le PMT actuel de la Banque, qui en est maintenant à la dernière année de sa mise en application, est établi en fonction d'un engagement à l'égard d'une croissance de 2 % des charges relevant du PMT entre 2015 et 2018, ce qui représente une croissance réelle nulle compte tenu de la cible d'inflation de 2 % visée par la Banque.

Des initiatives prévues dans le PMT actuel ont été lancées en 2018 ou le seront d'ici la fin de l'année. Celles qui s'inscrivent dans des programmes pluriannuels se continueront au cours de la période visée par le prochain PMT. La Banque prévoit encore une croissance cumulative moyenne des charges de 2 % pour la durée du PMT actuel, ce qui correspond au taux de 2 % qu'elle s'est engagée à respecter.

La Banque continue à mettre l'accent sur le renforcement de son programme de continuité des opérations. Par conséquent, elle prévoit des dépenses en immobilisations d'environ 77,1 millions de dollars en 2018 (54,1 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017), liées surtout à ses investissements soutenus dans les initiatives visant à accroître la résilience organisationnelle.

Points saillants et faits nouveaux d'ordre opérationnel

Voici les principaux changements en matière de personnel, de fonctionnement et de programmes qui sont survenus depuis le 30 juin 2018.

Conseil de direction et Conseil d'administration

Changements survenus dans la composition du Conseil d'administration au troisième trimestre de 2018 :

- Le 14 septembre 2018, le ministre des Finances, Bill Morneau, a annoncé les nominations de M. Paul Haggis, de M. Raymond Ivany et de Mme Monique Mercier au Conseil d'administration de la Banque. Ces nominations ont pris effet le 7 septembre 2018.
- M. Colin Dodds a terminé son mandat au sein du Conseil d'administration le 7 septembre 2018.

De plus, Claire Kennedy a pris les fonctions d'administratrice principale du Conseil d'administration le 20 septembre 2018.

Comme l'a annoncé la Banque le 13 juin 2018, le sous-gouverneur Sylvain Leduc a démissionné du Conseil de direction en date du 31 juillet 2018. Il n'y a eu aucun autre changement à la composition de ce Conseil durant le trimestre.

Fonctionnement et programmes

Le 11 juillet 2018, la Banque a annoncé qu'elle relevait le taux cible du financement à un jour pour le porter à 1½ %. Parallèlement, le taux d'escompte est passé à 1¾ % et le taux de rémunération des dépôts à 1¼ %.

En outre, le 23 juillet 2018, la Banque a annoncé qu'elle avait apporté des changements aux actifs acceptés en garantie dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités afin de limiter le recours systématique aux cotes de crédit externes, de réduire l'exposition au risque de corrélation défavorable, d'actualiser la méthode servant à déterminer les décotes applicables aux portefeuilles de créances non hypothécaires et de tenir compte des changements d'ordre administratif.

Après la clôture du trimestre, la Banque a annoncé, le 24 octobre 2018, qu'elle relevait le taux cible du financement à un jour pour le porter à 1¾ %. Parallèlement, le taux d'escompte est passé à 2 % et le taux de rémunération des dépôts à 1½ %.

Analyse des risques

La section traitant de la gestion des risques, dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, présente le cadre de gestion des risques ainsi que le profil de risque de la Banque. On y fait également l'examen des principaux secteurs de risque : le risque stratégique, le risque financier et le risque opérationnel.

Les risques financiers sont analysés en détail dans les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui figurent dans le rapport annuel de la Banque pour 2017.

Les risques dont fait état le rapport de gestion demeurent les principaux risques auxquels la Banque pourrait être exposée.

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

30 septembre 2018

Liste des abréviations

BRI	Banque des Règlements Internationaux	**IASB**	International Accounting Standards Board
CPA Canada	Comptables professionnels agréés du Canada	**IFRS**	Normes internationales d'information financière
IAS	Norme comptable internationale	**STPGV**	Système de transfert de paiements de grande valeur

Responsabilité de la direction

La direction de la Banque du Canada (la Banque) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés conformément aux exigences de la Norme comptable internationale 34, intitulée *Information financière intermédiaire* (IAS 34), ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers intermédiaires résumés.

À notre connaissance, ces états financiers intermédiaires résumés non audités présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la Banque à la date et pour les périodes visées dans les états financiers intermédiaires résumés.

Le gouverneur,

Stephen S. Poloz

Ottawa (Canada)
7 novembre 2018

La chef des finances et chef comptable,

Carmen Vierula, CPA, CA

État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

(En millions de dollars canadiens)

Au	Note	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Actif			
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères		17,3	14,6
Prêts et créances	3		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		8 605,5	9 478,5
Autres créances		3,9	4,5
		8 609,4	**9 483,0**
Placements	3		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		26 222,8	18 370,4
Obligations du gouvernement du Canada		78 787,1	82 087,0
Autres placements		409,9	403,6
		105 419,8	**100 861,0**
Immobilisations corporelles	4	581,3	569,0
Immobilisations incorporelles	5	41,3	40,1
Autres éléments d'actif	6	242,1	132,6
Total de l'actif		**114 911,2**	**111 100,3**
Passif et capitaux propres			
Billets de banque en circulation		88 065,4	85 855,9
Dépôts	7		
Gouvernement du Canada		22 371,1	21 454,2
Membres de Paiements Canada		250,2	500,3
Autres dépôts		3 119,1	2 274,3
		25 740,4	**24 228,8**
Autres éléments de passif	8	603,5	520,0
Total du passif		**114 409,3**	**110 604,7**
Capitaux propres	10	501,9	495,6
Total du passif et des capitaux propres		**114 911,2**	**111 100,3**

Le gouverneur,

Stephen S. Poloz

La chef des finances et chef comptable,

Carmen Vierula, CPA, CA

Ottawa (Canada)
7 novembre 2018

(Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.)

État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)

(En millions de dollars canadiens)

		Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de neuf mois close le 30 septembre	
	Note	2018	2017	2018	2017
Produits					
Produits d'intérêts					
Placements		483,2	401,8	1 372,9	1 178,1
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente		32,0	13,5	84,7	32,4
Autres sources		0,2	0,1	0,4	0,2
		515,4	**415,4**	**1 458,0**	**1 210,7**
Charges d'intérêts					
Dépôts		(95,9)	(57,2)	(254,1)	(121,8)
Produits d'intérêts nets		**419,5**	**358,2**	**1 203,9**	**1 094,0**
Dividendes		-	-	4,2	5,1
Autres produits		1,4	1,1	5,3	3,9
Total des produits		**420,9**	**359,3**	**1 213,4**	**1 097,9**
Charges					
Frais de personnel		65,7	60,3	207,9	189,8
Billets de banque – Recherche, production et traitement		8,0	17,0	32,7	34,4
Coûts afférents aux immeubles		7,9	6,5	21,3	14,9
Technologie et télécommunications		14,8	12,1	41,6	30,7
Amortissements		11,5	11,7	35,8	38,1
Autres charges opérationnelles		16,3	17,5	52,0	54,2
Total des charges		**124,2**	**125,1**	**391,3**	**362,1**
Résultat net		**296,7**	**234,2**	**822,1**	**735,8**
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net					
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	9	40,7	103,6	130,8	19,8
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	2, 3	(15,5)	sans objet	6,3	sans objet
Éléments qui pourraient être ultérieurement reclassés dans le résultat net					
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2	sans objet	(16,3)	sans objet	(15,7)
Autres éléments du résultat global		**25,2**	**87,3**	**137,1**	**4,1**
Résultat global		**321,9**	**321,5**	**959,2**	**739,9**

(Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.)

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité)

Pour la période de trois mois close le 30 septembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve de réévaluation des placements	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er juillet 2018		5,0	25,0	100,0	387,4	-	**517,4**
Résultat global pour la période							
Résultat net		-	-	-	-	296,7	**296,7**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	9	-	-	-	-	40,7	**40,7**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	(15,5)	-	**(15,5)**
		-	-	-	**(15,5)**	**337,4**	**321,9**
Excédent destiné au receveur général du Canada		-	-	-	-	(337,4)	**(337,4)**
Solde au 30 septembre 2018		**5,0**	**25,0**	**100,0**	**371,9**	**-**	**501,9**

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er juillet 2017		5,0	25,0	100,0	370,6	-	**500,6**
Résultat global pour la période							
Résultat net		-	-	-	-	234,2	**234,2**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	9	-	-	-	-	103,6	**103,6**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	(9,1)	-	**(9,1)**
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada		-	-	-	-	(7,2)	**(7,2)**
		-	-	-	(9,1)	330,6	**321,5**
Excédent destiné au receveur général du Canada		-	-	-	-	(330,6)	**(330,6)**
Solde au 30 septembre 2017		**5,0**	**25,0**	**100,0**	**361,5**	**-**	**491,5**

(Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.)

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité)

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre (en millions de dollars canadiens)

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve de réévaluation des placements	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier 2018 (chiffres retraités)	2	5,0	25,0	100,0	365,6	-	**495,6**
Résultat global pour la période							
Résultat net		-	-	-	-	822,1	**822,1**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	9	-	-	-	-	130,8	**130,8**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	6,3	-	**6,3**
		-	-	-	**6,3**	**952,9**	**959,2**
Excédent destiné au receveur général du Canada		-	-	-	-	(952,9)	**(952,9)**
Solde au 30 septembre 2018		**5,0**	**25,0**	**100,0**	**371,9**	-	**501,9**

	Note	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier 2017		5,0	25,0	100,0	357,0	-	**487,0**
Résultat global pour la période							
Résultat net		-	-	-	-	735,8	**735,8**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	9	-	-	-	-	19,8	**19,8**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	3	-	-	-	4,5	-	**4,5**
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada		-	-	-	-	(20,2)	**(20,2)**
		-	-	-	4,5	735,4	**739,9**
Excédent destiné au receveur général du Canada		-	-	-	-	(735,4)	**(735,4)**
Solde au 30 septembre 2017		**5,0**	**25,0**	**100,0**	**361,5**	-	**491,5**

(Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.)

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

(En millions de dollars canadiens)

	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de neuf mois close le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Intérêts reçus	313,1	258,0	1 228,1	1 100,9
Dividendes reçus	-	-	4,2	5,1
Autres produits reçus	0,9	0,3	5,7	4,2
Intérêts versés	(94,6)	(57,1)	(253,6)	(121,9)
Paiements destinés aux membres du personnel ou effectués pour leur compte et paiements aux fournisseurs et aux membres de Paiements Canada	(106,0)	(147,0)	(358,9)	(371,0)
Augmentation (diminution) nette des dépôts	339,3	(1 123,5)	1 511,6	2 524,4
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	(1 800,0)	(4 500,0)	(18 815,2)	(13 090,2)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à un jour	1 800,0	4 500,0	18 815,2	13 090,2
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	3 000,1	3 500,1	11,150,2	6 300,1
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	(3 000,1)	(2 200,1)	(11 150,2)	(6 500,1)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	**452,7**	**230,7**	**2 137,1**	**2 941,7**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat net de bons du Trésor du gouvernement du Canada	(2 472,3)	(845,9)	(7 781,8)	(4 654,4)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	(3 238,6)	(4 736,7)	(9 876,0)	(14 561,4)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	4 380,0	5 860,0	13 345,0	14 265,0
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	(24 578,4)	(19 764,9)	(65 666,8)	(53 768,7)
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente – opérations de pension à plus d'un jour	23 848,1	19 736,1	66 539,8	55 045,0
Entrées d'immobilisations corporelles	(19,1)	(7,7)	(41,6)	(29,5)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(2,7)	(3,3)	(8,5)	(8,6)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	**(2 083,0)**	**237,6**	**(3 489,9)**	**(3 712,6)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation (diminution) nette des billets de banque en circulation	2 001,8	(329,3)	2 209,5	1 613,3
Versement de l'excédent au receveur général du Canada	(375,0)	(150,1)	(854,2)	(843,8)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**1 626,8**	**(479,4)**	**1 355,3**	**769,5**
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	(0,4)	(0,9)	0,2	(1,6)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	**(3,9)**	**(12,0)**	**2,7**	**(3,0)**
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de la période	21,2	28,3	14,6	19,3
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de la période	**17,3**	**16,3**	**17,3**	**16,3**

(Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés.)

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés non audités de la Banque du Canada

pour la période close le 30 septembre 2018

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société constituée en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque n'offre aucun service bancaire au public.

Le siège de la Banque est situé au 234, rue Wellington, Ottawa (Ontario).

La Banque satisfait aux exigences en matière de présentation de l'information financière de la *Loi sur la Banque du Canada* ainsi que le prescrivent ses statuts administratifs, selon lesquels les états financiers de la Banque doivent être dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus énoncés dans le *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* (CPA Canada). Selon les indications fournies par CPA Canada et la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, la Banque est une entreprise publique, et, à ce titre, elle doit respecter les normes s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public. Afin de répondre à cette exigence, la Banque a mis au point des méthodes comptables conformes aux Normes internationales d'information financière (les IFRS).

Selon la *Loi sur la Banque du Canada*, le mandat de la Banque consiste à « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ». Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de ce mandat et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. Les quatre grandes fonctions de l'institution sont les suivantes :

- **Politique monétaire** : La Banque mène la politique monétaire de façon à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.
- **Système financier** : La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale et effectue des opérations sur les marchés financiers pour atteindre ces objectifs.
- **Gestion financière** : La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement du Canada et d'autres clients. Elle est l'agent financier du gouvernement et, à ce titre, elle fournit des services de gestion de la trésorerie, gère la dette publique et les réserves de change et prodigue des conseils à ce sujet.
- **Monnaie** : La Banque conçoit, émet et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution de billets et assure un approvisionnement de billets de qualité aisément acceptés et à l'épreuve de la contrefaçon.

La fonction Administration générale appuie la gestion des ressources humaines, des opérations et des projets stratégiques de la Banque, ainsi que l'intendance des actifs financiers, physiques, informationnels et technologiques de cette dernière.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les bons du Trésor et obligations du gouvernement du Canada sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Les présents états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* (IAS 34), telle qu'elle a été publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers intermédiaires résumés ne renferment pas toutes les informations qui doivent être fournies dans les états financiers annuels complets et doivent être lus en se reportant aux états financiers audités de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Au besoin, les états financiers intermédiaires résumés comprennent des montants qui ont été établis d'après les estimations éclairées et le jugement de la direction. Les résultats des activités pour la période intermédiaire présentée ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui sont attendus pour l'exercice.

Le Comité de la vérification et des finances du Conseil d'administration a approuvé les états financiers intermédiaires résumés le 7 novembre 2018.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances Canada. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines, conformément aux exigences de l'article 24 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Elle n'assume pas les risques et les avantages qui découlent de ce soutien offert à titre d'agent financier. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres ou d'autres biens à des banques centrales, à des organisations internationales et à d'autres entités liées à une autorité publique. Selon les modalités régissant ce service, la Banque est indemnisée de toute perte. Les actifs et les produits gérés dans le cadre de la prestation de ce service sont exclus des états financiers de la Banque, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de cette dernière.

Base d'évaluation

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- les instruments financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- les instruments financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net;
- le placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien. Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Caractère saisonnier

La valeur totale des billets de banque en circulation fluctue au cours de l'exercice en fonction de la demande saisonnière de billets. Les billets de banque en circulation sont à leur niveau le plus bas à la fin du premier trimestre, tandis que la demande atteint un sommet au deuxième et au quatrième trimestre, aux alentours des périodes de vacances. Outre le programme régulier d'opérations de pension à plus d'un jour, la Banque peut procéder à des opérations de pension à plus d'un jour dans le cadre de conventions de revente afin de compenser l'augmentation du passif associé aux billets de banque en circulation pendant les périodes de forte demande saisonnière.

Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables sur lesquelles s'appuie l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à celles qui sont exposées dans les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sauf les méthodes visées par les nouvelles normes entrées en vigueur le 1er janvier 2018, qui figurent à la section Modifications d'IFRS ci-dessous.

Jugements, estimations et hypothèses comptables clés

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur d'autres informations connexes.

Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les états financiers intermédiaires résumés ont été préparés. La conjoncture et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de la Banque. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'une période ultérieure.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures concernées. Des estimations importantes servent à l'évaluation des instruments financiers (note 3) et des avantages du personnel (note 9).

Modifications d'IFRS

L'IASB et l'IFRS Interpretations Committee ont publié certaines positions officielles qui doivent être appliquées pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2018.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15) porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence significative sur la Banque, car les produits de l'institution proviennent essentiellement des instruments financiers visés par IFRS 9 *Instruments financiers*.

IFRS 9 Instruments financiers (IFRS 9)

Depuis le 1er janvier 2018, la Banque applique IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9) et les modifications connexes apportées à d'autres normes IFRS, conformément aux dispositions transitoires énoncées dans IFRS 9.

IFRS 9 a éliminé les catégories d'actifs financiers existantes et adopté une approche de classement des actifs financiers fondée sur des principes, qui repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie d'un instrument financier et sur le modèle économique dans lequel s'inscrit l'instrument détenu.

IFRS 9 a également introduit un modèle de dépréciation relatif aux pertes attendues pour tous les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le modèle comprend trois étapes :

i) à la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir sont comptabilisées en résultat net et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif;

ii) si le risque de crédit augmente de manière importante après la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées en résultat net et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif;

iii) lorsqu'un actif financier est considéré comme déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable nette de cet actif (la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes) et non de sa valeur comptable brute.

Enfin, IFRS 9 prévoit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permet aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les changements les plus importants touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier.

En ce qui concerne les états financiers de la Banque, l'adoption d'IFRS 9 a entraîné la modification des méthodes comptables de l'institution au chapitre du classement et de l'évaluation des instruments financiers ainsi que de la dépréciation des actifs financiers. De plus, IFRS 9 a suscité l'apport d'importants changements à d'autres normes liées aux instruments financiers, notamment IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7). Les changements apportés à la comptabilité de couverture ne s'appliquent pas à la Banque, puisqu'elle ne mène pas d'activités de couverture.

Les méthodes comptables révisées de la Banque relatives aux instruments financiers sont présentées à la note 3.

Comme le permettent les dispositions transitoires d'IFRS 9, la Banque a choisi de ne pas retraiter ses chiffres comparatifs, car l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers n'est pas significative. Les méthodes comptables appliquées aux états financiers de périodes antérieures sont donc conformes à celles qui sont exposées dans les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Tout ajustement de la valeur comptable des instruments financiers à la date de transition a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des résultats non distribués et des autres réserves de la période considérée. En ce qui concerne les informations présentées dans les notes, les modifications apportées à IFRS 7, principalement de nature qualitative, ont aussi été appliquées uniquement à la période considérée.

L'incidence de la transition à IFRS 9 est décrite dans la section suivante.

Transition à IFRS 9

IFRS 9 introduit de nouvelles exigences quant au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture générale. La Banque a donc évalué ses actifs et passifs financiers existants en fonction des exigences d'IFRS 9 à la date d'entrée en vigueur, soit le 1er janvier 2018.

Résumé de l'incidence sur les états financiers

Aspect	Répercussion
Classement et évaluation	Les instruments financiers ont été évalués en fonction des exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation. Le reclassement des instruments financiers en catégories d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence globale sur leur classement et leur méthode d'évaluation respectifs, à l'exception de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères ainsi que des bons du Trésor du gouvernement du Canada. La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, antérieurement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, sont maintenant comptabilisés au coût amorti. Les bons du Trésor du gouvernement du Canada, antérieurement classés comme étant disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont maintenant comptabilisés au coût amorti.
Dépréciation	Les actifs financiers ont été soumis à un test de dépréciation au moyen du modèle des pertes de crédit attendues d'IFRS 9, ce qui n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Banque.
Comptabilité de couverture générale	Les changements ne s'appliquent pas aux opérations de la Banque, puisqu'elle ne mène pas d'activités de couverture.

Modifications apportées à la comptabilisation des instruments financiers de la Banque

Évaluation des instruments financiers détenus à la date de transition

La direction a évalué les instruments financiers détenus par la Banque conformément à IFRS 9 à la date de première application. Elle a ensuite classé les instruments dans les catégories appropriées en fonction du modèle économique de la Banque pour ces instruments et des caractéristiques des flux de trésorerie de chaque instrument. Le tableau suivant présente le rapprochement des valeurs comptables des instruments financiers établies en fonction de leurs catégories d'évaluation précédentes (conformément à IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39)) et de leurs nouvelles catégories d'évaluation à la date de transition à IFRS 9, soit le 1er janvier 2018.

		Catégorie d'évaluation		Valeur comptable		
	Réf.	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Différence attribuable au changement de catégorie d'évaluation
Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	A	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	14,6	14,6	-
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente	B	Prêts et créances : coût amorti	Coût amorti	9 478,5	9 478,5	-
Autres créances	B	Prêts et créances : coût amorti	Coût amorti	4,5	4,5	-
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	C	Disponibles à la vente : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	18 370,4	18 380,1	9,7
Obligations du gouvernement du Canada	B	Détenues jusqu'à leur échéance : coût amorti	Coût amorti	82 087,0	82 087,0	-
Actions de la BRI (seul élément au poste des autres placements)	D	Disponibles à la vente : juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Désignées comme étant évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	403,6	403,6	-
Passifs financiers						
Billets de banque en circulation	E	Valeur nominale	Valeur nominale	85 855,9	85 855,9	-
Dépôts	E	Coût amorti	Coût amorti	24 228,8	24 228,8	-
Autres éléments de passif	E	Coût amorti	Coût amorti	520,0	520,0	-
Différence totale attribuable au changement de catégorie d'évaluation						**9,7**

L'application des nouvelles exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation a entraîné les répercussions suivantes sur les instruments financiers détenus par la Banque au 1er janvier 2018.

A) Changement de classement : de juste valeur par le biais du résultat net à coût amorti

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères ont été reclassés comme étant évalués au coût amorti. Selon son modèle économique, la Banque détient la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères aux fins de gestion des flux de trésorerie, lesquels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Ce changement n'a aucune incidence sur la situation financière, le résultat net ou les autres éléments du résultat global de la Banque.

B) Changement de classement : catégories retirées, sans modification de l'évaluation

Les instruments d'emprunt suivants ont été reclassés dans de nouvelles catégories sans modification de leur méthode d'évaluation aux termes d'IFRS 9, en raison du retrait des catégories dont ils faisaient partie précédemment selon IAS 39 :

- Les instruments d'emprunt antérieurement classés dans la catégorie des prêts et créances, conformément à IAS 39, sont maintenant classés comme étant évalués au coût amorti.
- Les instruments d'emprunt antérieurement classés dans la catégorie des instruments financiers détenus jusqu'à l'échéance, conformément à IAS 39, sont maintenant classés comme étant évalués au coût amorti.

C) Changement de classement : de disponible à la vente à coût amorti

Les bons du Trésor du gouvernement du Canada ont été reclassés de la catégorie des actifs disponibles à la vente et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à celle des instruments classés comme étant évalués au coût amorti. L'objectif de la Banque consiste à détenir ces placements pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Au 1er janvier 2018, l'incidence de la transition sur la valeur comptable des bons du Trésor du gouvernement du Canada représentait une augmentation de 9,7 millions de dollars et une hausse correspondante de 9,7 millions de dollars des résultats non distribués. Ce montant a été reclassé des résultats non distribués à l'excédent à verser au receveur général du Canada, le 1er janvier 2018, en application de l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Par conséquent, le solde au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada a augmenté, passant de 204,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 à 213,9 millions de dollars au 1er janvier 2018.

D) Désignation des instruments de capitaux propres comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le placement de la Banque en actions de la BRI, qui constitue le seul élément des autres placements, était antérieurement classé dans la catégorie des instruments de capitaux propres disponibles à la vente. Il est maintenant classé en tant qu'instruments de capitaux propres désignés irrévocablement comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La raison en est que la Banque, selon son modèle économique, détient ces actions pour pouvoir être membre de la BRI. Les variations de la juste valeur de ces instruments ne seront plus reclassées dans le résultat net si la Banque se défait de ces instruments, et ceux-ci ne seront plus soumis à un test de dépréciation.

Il n'y a eu aucune différence entre leur valeur comptable antérieure et leur valeur comptable révisée, et il n'y a aucune incidence sur la situation financière, le résultat net et les autres éléments du résultat global de la Banque. La variation de la juste valeur de ces actifs sera reclassée, dans l'état intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global, des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net aux éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net. La variation de la juste valeur de ces actifs continue de s'accumuler au titre des capitaux propres dans la réserve de réévaluation des placements, anciennement la réserve disponible à la vente conformément à IAS 39.

E) Aucun changement apporté au classement ou à l'évaluation

Aucun changement n'a été apporté au classement ou à l'évaluation des passifs financiers de la Banque détenus à la date de transition, et il n'y a eu aucune incidence sur la situation financière, le résultat net ou les autres éléments du résultat global de la Banque.

Rapprochement des soldes des corrections de valeur à la date de transition

À la date de première application du 1er janvier 2018, les actifs financiers existants de la Banque ont été soumis à un test de dépréciation conformément aux exigences d'IFRS 9 présentées à la note 3.

La Banque n'avait aucune correction de valeur comptabilisée au 31 décembre 2017 selon le modèle des pertes subies d'IAS 39 ni aucune correction de valeur comptabilisée au 1er janvier 2018 selon le modèle des pertes attendues d'IFRS 9, car il a été établi que la correction serait négligeable compte tenu de la nature des actifs financiers de la Banque.

Incidence sur les états financiers

Les états financiers résumés présentés ci-dessous indiquent les changements découlant de la transition à IFRS 9.

Incidence sur les états financiers d'ouverture à la date de première application (1er janvier 2018)

L'incidence totale de ces changements sur les états financiers d'ouverture de la Banque au 1er janvier 2018, à la suite de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présente de la manière suivante :

État partiel de la situation financière

	Réf.	31 décembre 2017	Effets de la transition à IFRS 9	1er janvier 2018
Actif				
Placements				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada		18 370,4	9,7	18 380,1
Total de l'actif		**18 370,4**	**9,7**	**18 380,1**
Passif et capitaux propres				
Autres éléments de passif	A	520,0	9,7	529,7
Total du passif		**520,0**	**9,7**	**529,7**
Capitaux propres	B	495,6	-	495,6
Total du passif et des capitaux propres		**1 015,6**	**9,7**	**1 025,3**

A) Les autres éléments de passif comprennent l'excédent à verser au receveur général du Canada, qui inclut les retenues cumulatives équivalant aux pertes non réalisées, conformément à l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances (note 10).

Retenues cumulatives équivalant aux pertes non réalisées au 31 décembre 2017	156,0
Retenues équivalant aux pertes non réalisées sur les bons du Trésor au 31 décembre 2017 (voir le paragraphe B) ci-dessous)	(9,7)
Retenues cumulatives au 1er janvier 2018	**146,3**

Étant donné l'élimination des retenues liées aux bons du Trésor du gouvernement du Canada au moment de la transition, le montant doit être versé au receveur général du Canada. Il est donc inclus dans les autres éléments de passif en tant qu'excédent à verser au receveur général du Canada.

B) L'incidence de 9,7 millions de dollars du reclassement des bons du Trésor du gouvernement du Canada entraîne une hausse équivalente des résultats non distribués. Cependant, l'incidence sur les résultats non distribués est immédiatement transférée dans l'excédent à verser au receveur général du Canada, en application de l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*. Par conséquent, le solde au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada a augmenté, passant de 204,2 millions de dollars au 31 décembre 2017 à 213,9 millions de dollars au 1er janvier 2018.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent :

- la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères;
- les prêts et les créances;
- les placements;
- les billets de banque en circulation;
- les dépôts;
- les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat;
- les autres éléments de passif.

Les billets de banque en circulation, le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel, ainsi que les contrats de location sont exclus de cette note. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables relatives aux billets de banque en circulation et aux contrats de location par suite de l'adoption d'IFRS 9; par conséquent, ces méthodes sont conformes à celles présentées dans les notes afférentes aux états financiers de fin d'exercice 2017. Les informations à fournir concernant le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel sont présentées à la note 9.

Méthode comptable

Comptabilisation

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Banque devient partie aux clauses contractuelles des instruments.

Comptabilisation initiale

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction, le cas échéant, à l'exception des actifs financiers classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans ce cas, les coûts de transaction sont comptabilisés immédiatement dans le résultat net. La façon dont la Banque détermine la juste valeur de ses instruments financiers est expliquée à la section Complément d'information. Après la comptabilisation initiale, une évaluation des pertes de crédit attendues est effectuée pour les actifs financiers évalués au coût amorti, et ces pertes sont comptabilisées en résultat net.

Décomptabilisation

La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ont été transférés ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration. La Banque ne décomptabilise pas les actifs qu'elle a remis en garantie dans le cadre de conventions de rachat et d'opérations de prêt de titres standards, car elle conserve essentiellement

l'ensemble des risques et avantages liés au prix de rachat fixé à l'avance. La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent.

Classement

Les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes selon leur nature et les fins opérationnelles visées :

- Actifs financiers
  - Trésorerie et équivalents de trésorerie évalués au coût amorti
  - Instruments d'emprunt évalués au coût amorti
  - Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- Passifs financiers
  - Passifs financiers évalués au coût amorti

Catégories d'instruments financiers	Modèle économique de la Banque	Caractéristiques des flux de trésorerie
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie évalués au coût amorti ▪ Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	Perception de flux de trésorerie contractuels et détention aux fins de gestion des flux de trésorerie	Remboursements de principal et versements d'intérêts seulement
Instruments d'emprunt évalués au coût amorti ▪ Titres achetés dans le cadre de conventions de revente ▪ Avances aux membres de Paiements Canada ▪ Autres créances ▪ Bons du Trésor du gouvernement du Canada ▪ Obligations du gouvernement du Canada	Perception de flux de trésorerie contractuels	Remboursements de principal et versements d'intérêts seulement
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ▪ Actions de la BRI	Aucune détention aux fins de négociation[a], détention dans le cadre des fonctions de la Banque en tant que banque centrale	Versements de dividendes
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués au coût amorti ▪ Dépôts ▪ Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ▪ Autres éléments de passif	Paiement de flux de trésorerie contractuels	Sans objet

a Un instrument financier est considéré comme étant détenu à des fins de transaction s'il a été acquis en vue d'une revente prochaine, fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés qui est géré à des fins de transaction ou est un dérivé.

Évaluation

À la suite de leur comptabilisation initiale ou lors de leur décomptabilisation, les instruments financiers sont inscrits selon leur classement, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Catégories d'instruments financiers	Évaluation ultérieure	Décomptabilisation
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie évalués au coût amorti ▪ Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères **Instruments d'emprunt évalués au coût amorti** ▪ Titres achetés dans le cadre de conventions de revente ▪ Avances aux membres de Paiements Canada ▪ Autres créances ▪ Bons du Trésor du gouvernement du Canada ▪ Obligations du gouvernement du Canada	Coût amorti évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif[a], dont sont soustraites les pertes de crédit attendues, le cas échéant Les pertes de crédit attendues ainsi que toute reprise de perte subséquente sont comptabilisées en résultat net. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute des actifs financiers, sauf si un actif financier a été déprécié, auquel cas, les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à son coût amorti, déduction faite des pertes de crédit attendues.	La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ▪ Actions de la BRI	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées au titre des capitaux propres dans la réserve de réévaluation des placements. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils représentent un rendement des capitaux propres et non le rendement du capital investi versé aux actionnaires.	Le cumul des profits et des pertes non réalisés comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé des capitaux propres en résultat net.
Passifs financiers		
Passifs financiers évalués au coût amorti ▪ Dépôts ▪ Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ▪ Autres éléments de passif	Coût amorti évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif[a]	La différence entre la valeur comptable du passif financier et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer (y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés) est comptabilisée en résultat net.

a La méthode du taux d'intérêt effectif fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant.

Dépréciation

La Banque calcule une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les placements en instruments d'emprunt évalués au coût amorti ainsi que sur les engagements découlant des accords de swap de monnaies étrangères et la garantie relative au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV). Le montant des pertes de crédit attendues, le cas échéant, est mis à jour à chaque date de clôture pour refléter les modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

La Banque comptabilise les pertes de crédit attendues sur les instruments financiers pour les douze mois à venir, à moins qu'il n'y ait eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, auquel cas elle comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Politique relative à la réduction de valeur

La Banque réduit la valeur d'un actif financier lorsque des informations indiquent que la contrepartie éprouve de grandes difficultés financières et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. Les actifs financiers dont la valeur est ainsi réduite peuvent encore faire l'objet de mesures d'application de la loi en vertu des procédures de recouvrement de la Banque. Tout recouvrement effectué est comptabilisé en résultat net.

Estimations et jugements comptables

Dépréciation

La Banque doit exercer son jugement pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation et, le cas échéant, pour estimer le montant approprié des pertes de crédit attendues à comptabiliser. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles; la valeur temps de l'argent; les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique encore à venir, qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables.

Les jugements importants requis pour l'évaluation des pertes de crédit attendues sont les suivants :

- déterminer les critères pour évaluer ce qui constitue une augmentation importante du risque de crédit;
- choisir des modèles et des hypothèses appropriés pour évaluer les pertes de crédit attendues;
- établir le nombre de scénarios prospectifs et leur pondération relative pour chaque type d'instrument financier et les pertes de crédit attendues qui y sont associées;
- établir des groupes d'actifs financiers semblables aux fins d'évaluation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers sont classés dans des catégories correspondant aux trois étapes ci-dessous, en fonction du risque de crédit qu'ils comportent :

Étape 1 Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 1 lors de leur comptabilisation initiale. La Banque comptabilise en résultat net une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif.

Étape 2 Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 2 lorsque le risque de crédit qu'ils comportent a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. La Banque comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'actif.

Étape 3 Les actifs financiers sont classés comme étant à l'étape 3 lorsqu'ils sont considérés comme dépréciés. La Banque comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable nette de l'actif (la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes) plutôt que de la valeur comptable brute.

Concepts clés

La Banque se sert des concepts clés suivants pour évaluer les éléments pris en considération afin de déterminer s'il y a lieu de déprécier certains actifs financiers :

Défaut

Pour la gestion interne du risque de crédit, la Banque considère qu'un actif financier est en défaut et, donc, à l'étape 3 (déprécié) aux fins du calcul des pertes de crédit attendues conformément aux modalités contractuelles de l'actif financier. La Banque estime que les soldes de trésorerie et les soldes interbancaires sont en défaut lorsque les paiements intrajournaliers requis ne sont pas réglés avant l'heure de fermeture, comme il est indiqué dans les contrats individuels.

Dans le cadre d'une évaluation qualitative du risque de crédit d'une contrepartie, la Banque prend également en considération diverses circonstances pouvant donner une indication de la probabilité d'un manquement aux obligations de paiement. Dans certains cas, la Banque peut considérer qu'un événement constitue une augmentation importante du risque de crédit et non un véritable cas de défaut, comme il est expliqué plus en détail dans la définition d'« augmentation importante du risque de crédit ». Lorsque ce type d'événement se produit, la Banque analyse soigneusement la situation pour déterminer si la contrepartie devrait être considérée comme étant en défaut et donc être évaluée en fonction de l'étape 3 pour le calcul des pertes de crédit attendues ou si l'étape 2 convient. Voici des exemples d'événements qui seraient pris en compte :

- une évaluation interne de la contrepartie révèle une défaillance ou une quasi-défaillance;
- la contrepartie fait face à des contraintes de liquidité inhabituelles;
- la contrepartie a d'autres dettes échues;
- une baisse importante de la valeur des biens sous-jacents affectés en garantie dans le cas où le recouvrement du prêt doit se faire par la vente de ces biens;
- les instruments d'emprunt ou de capitaux propres cotés de la contrepartie sont suspendus à la bourse principale en raison de rumeurs de difficultés financières ou de faits avérés à cet égard.

Remédiation

La Banque a pour politique de considérer un actif financier comme « remédié » et, par conséquent, reclassé hors de l'étape 3 lorsque aucun des critères de défaut n'a été présent pendant une période de temps raisonnable, compte tenu de la nature de l'instrument et des circonstances données. La décision de classer un actif financier comme étant à l'étape 2 ou à l'étape 1 une fois remédié dépend, d'une part, de la notation de crédit révisée au moment de la remédiation et, d'autre part, de la présence de facteurs indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

Déprécié

Un actif financier est jugé déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Ces événements comprennent notamment :

- des difficultés financières importantes de la contrepartie;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- l'octroi, par le prêteur à la contrepartie, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de la contrepartie, d'une faveur que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances;
- la probabilité de faillite ou de restructuration financière de la contrepartie;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour apprécier si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Banque compare le risque de défaillance sur l'actif financier à la date de clôture avec ce même risque à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter cette appréciation, la Banque tient compte de nombreux facteurs, dont les suivants :

- une détérioration importante, avérée ou attendue, dans la notation de crédit de l'actif financier;
- une détérioration importante des indicateurs externes de marché du risque de crédit pour un actif financier (p. ex., une augmentation importante de l'écart de crédit, ou la durée ou l'ampleur de la baisse de la juste valeur de l'actif financier en deçà de son coût amorti);
- des changements défavorables, avérés ou prévus, touchant la conjoncture commerciale, financière ou économique et susceptibles d'entraîner une diminution importante de la capacité de la contrepartie d'honorer ses dettes;
- une détérioration importante, avérée ou attendue, des résultats d'exploitation de la contrepartie;
- des augmentations importantes du risque de crédit d'autres instruments financiers de la même contrepartie;
- un important changement défavorable, avéré ou attendu, touchant l'environnement réglementaire, économique ou technologique de la contrepartie, qui entraîne une diminution importante de la capacité de la contrepartie d'honorer ses dettes.

Dans certains cas, la Banque peut considérer que les événements désignés dans la définition de « défaut » constituent une augmentation importante du risque de crédit et non un véritable cas de défaut. Dans le cadre de son évaluation, la Banque tient compte d'informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature historique et prospective qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en compte comprennent les perspectives d'avenir des secteurs d'activité dont font partie les contreparties de la Banque ainsi qu'un examen des diverses sources externes de données économiques réelles et projetées se rapportant aux activités essentielles de la Banque.

La Banque surveille régulièrement l'efficacité des critères servant à déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, et les révise au besoin.

	La Banque postule que le risque de crédit associé à un actif financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale si l'actif en question est considéré comme présentant un risque de crédit faible à la date de clôture et que les activités de surveillance ne révèlent la présence d'aucun événement déclencheur.
Risque de crédit faible	Un actif financier est considéré comme présentant un risque de crédit faible dans les cas suivants : ▪ l'actif financier comporte un risque de défaillance faible; ▪ la contrepartie a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme; ▪ cette capacité ne sera pas nécessairement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme, même si elle peut l'être. La Banque estime qu'un actif financier comporte un risque de crédit faible lorsqu'il est noté « catégorie investissement », une note qu'elle considère équivaloir, au sens large, à BBB ou à une note supérieure.

Méthode et évaluation des pertes de crédit attendues

Instruments d'emprunt

Les pertes de crédit attendues sur les instruments d'emprunt sont jugées équivaloir à la différence entre l'ensemble des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque conformément au contrat et l'ensemble des flux de trésorerie que la Banque prévoit recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les instruments d'emprunt de la Banque se composent uniquement de titres de dette souveraine ou d'instruments entièrement garantis par des actifs ayant une cote de crédit équivalente de A- ou supérieure. Pour évaluer les pertes de crédit attendues sur ces instruments, la Banque applique la mesure de simplification à faible risque d'IFRS 9 en raison de la qualité de crédit élevée de ces instruments. La Banque corrobore les notes de crédit externes attribuées aux titres de dette souveraine en effectuant annuellement une analyse interne et des mises à jour trimestrielles. En outre, la Banque surveille continuellement l'évolution de la conjoncture économique et financière. La Banque considère comme négligeables les pertes de crédit attendues sur ces instruments.

La Banque n'a comptabilisé aucune perte de crédit attendue sur ses instruments financiers au 30 septembre 2018 (néant au 1er janvier 2018). Aucun montant important n'est en souffrance ni déprécié au 30 septembre 2018. De plus, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, ni au 1er janvier 2018, conformément à IFRS 9.

Garanties financières et engagements de prêt

Cette catégorie comprend les engagements découlant des accords de swap de monnaies étrangères et la garantie relative au STPGV de la Banque. Dans le cas des garanties et des engagements de la Banque qui ne sont pas actuellement utilisés, mais dont il est clair qu'on peut s'attendre de manière raisonnable à ce qu'ils le soient au cours des douze mois à venir, la Banque soumettrait les garanties et les engagements à un test de dépréciation au cas par cas en se fondant sur les retraits prévus.

Au 30 septembre 2018, aucune des garanties financières ni aucun des engagements de la Banque n'étaient utilisés, et la Banque ne s'attend pas à ce qu'ils le soient au cours des douze mois à venir (néant au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, et néant au 1er janvier 2018, conformément à IFRS 9).

En ce qui concerne les contrats de garantie financière, comme la Banque ne doit effectuer de paiements qu'en cas de défaillance de la contrepartie conformément aux modalités de l'instrument garanti, la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues serait calculée comme suit : les paiements attendus pour rembourser le porteur pour la perte de crédit subie, déduction faite de tout montant que la Banque prévoit recevoir de la part du porteur, de la contrepartie ou de toute autre partie.

Dans le cas des engagements de prêt inutilisés, la perte de crédit attendue correspond à la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Banque si le prêt est octroyé et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir si le prêt est octroyé.

Juste valeur des instruments financiers

La Banque doit également exercer son jugement pour estimer la juste valeur des instruments financiers. Cette juste valeur est censée avoisiner le montant pour lequel l'instrument pourrait être échangé dans le cadre d'une transaction de pleine concurrence entre des parties bien informées et consentantes.

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, qui ont cours dans des transactions réelles et régulières de pleine concurrence

Niveau 2 Données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (p. ex., des prix pour des instruments semblables ou des prix pratiqués sur un marché inactif) ou indirectement (p. ex., des taux d'intérêt ou des écarts de crédit)

Niveau 3 Données d'entrée non observables pour l'actif ou le passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables, puisque ces données proviennent de marchés inactifs (p. ex., hypothèses formulées par des participants aux marchés)

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

Les tableaux ci-dessous présentent les méthodes d'évaluation employées pour déterminer la juste valeur de chacun des instruments financiers et le niveau auquel ils se situent dans la hiérarchie des justes valeurs. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation au cours de la période.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	Méthode d'évaluation
Actions de la BRI	Données d'entrée non observables importantes (Niveau 3) Juste valeur jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation concorde avec celle utilisée par la BRI pour tous les rachats d'actions effectués depuis 1970. Elle a en outre été entérinée par une décision rendue par la Cour internationale de Justice de La Haye concernant un rachat d'actions par la BRI en 2001 (le dernier rachat d'actions effectué par la BRI). La Banque s'attend à ce que la valeur des actions de la BRI fluctue au fil du temps concurremment avec la solidité du bilan de celle-ci et les taux de change.

Instruments financiers comptabilisés au coût amorti	Méthode d'évaluation
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères, titres achetés dans le cadre de conventions de revente, autres créances, dépôts et passifs financiers	Valeur comptable (elle est présumée avoisiner la juste valeur de ces instruments financiers, étant donné qu'ils sont de brève échéance ou payables à vue)
Bons du Trésor du gouvernement du Canada et obligations du gouvernement du Canada	Prix cotés sur les marchés (Niveau 1)

Complément d'information

Prêts et créances

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont entièrement garantis, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard de l'admissibilité des actifs affectés en garantie et des marges. Ces titres sont généralement assortis d'une durée allant de 1 à 90 jours ouvrables.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des actifs détenus en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la date de clôture :

	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
Au	$	%	$	%
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	1 178,5	13,1	2 414,9	24,5
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	7 793,0	86,9	7 444,0	75,5
Juste valeur totale des actifs remis en garantie à la Banque	**8 971,5**	**100,0**	**9 858,9**	**100,0**
Valeur comptable des avances octroyées aux membres de Paiements Canada	-	-	-	-
Valeur comptable des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	8 605,5	100,0	9 478,5	100,0
Valeur comptable des titres garantis à la fin de la période	**8 605,5**	**100,0**	**9 478,5**	**100,0**
Valeur des garanties en pourcentage de la valeur comptable à la fin de la période		**104,3**		**104,0**

Au 30 septembre 2018, aucune avance n'avait été accordée aux membres de Paiements Canada (néant au 31 décembre 2017).

Placements

La Banque administre également un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres et généralement assorties d'une échéance d'un jour ouvrable. Au 30 septembre 2018, la Banque ne participait à aucune opération de prêt de titres (néant au 31 décembre 2017).

Dépréciation

Tous les actifs financiers de la Banque pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation sont à l'étape 1 et sont considérés comme ayant un faible risque de crédit. Il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les étapes au cours de la période considérée.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur correspondent au placement de la Banque en actions de la BRI (Niveau 3). Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de neuf mois close le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Solde d'ouverture au début de la période	425,4	408,6	403,6	395,0
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	(15,5)	(9,1)	6,3	4,5
Solde de clôture à la fin de la période	**409,9**	**399,5**	**409,9**	**399,5**

Comme il est indiqué à la note 2, le 1er janvier 2018, le placement de la Banque dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada a été reclassé de la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à celle des instruments comptabilisés au coût amorti. Si les bons du Trésor du gouvernement du Canada n'avaient pas été reclassés, des pertes non réalisées de 8,2 millions de dollars et de 1,5 million de dollars auraient été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les périodes de trois et de neuf mois, respectivement, closes le 30 septembre 2018.

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des instruments financiers de la Banque, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite plus haut, qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur et dont la juste valeur ne se rapproche pas de leur valeur comptable.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Au 30 septembre 2018				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	26 214,6	-	-	**26 214,6**
Obligations du gouvernement du Canada	79 763,4	-	-	**79 763,4**
Total	**105 978,0**	-	-	**105 978,0**
Au 31 décembre 2017				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	sans objet[a]	-	-	**sans objet[a]**
Obligations du gouvernement du Canada	84 405,6	-	-	84 405,6
Total	**84 405,6**	**-**	**-**	**84 405,6**

a Avant l'adoption d'IFRS 9, le 1er janvier 2018, les bons du Trésor du gouvernement du Canada étaient classés comme disponibles à la vente et, par conséquent, évalués à leur juste valeur.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers avoisine leur valeur comptable.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes.

Valeur comptable des immobilisations corporelles

2018	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2017	578,5	82,4	81,9	**742,8**
Entrées	-	35,8	5,8	**41,6**
Sorties	(3,5)	-	(13,2)	**(16,7)**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 30 septembre 2018	**575,0**	**118,2**	**74,5**	**767,7**
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2017	(106,1)	(34,0)	(33,7)	**(173,8)**
Charge d'amortissement	(13,8)	(9,7)	(5,0)	**(28,5)**
Sorties	2,7	-	13,2	**15,9**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 30 septembre 2018	**(117,2)**	**(43,7)**	**(25,5)**	**(186,4)**
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2017	472,4	48,4	48,2	**569,0**
Soldes au 30 septembre 2018	**457,8**	**74,5**	**49,0**	**581,3**

2018	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 30 septembre 2018	-	38,6	6,5	**45,1**
Engagements au 30 septembre 2018	-	14,0	7,6	**21,6**

2017	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Coût				
Soldes au 31 décembre 2016	560,8	68,8	113,8	**743,4**
Entrées	21,2	11,4	10,4	**43,0**
Sorties	(2,9)	(1,0)	(37,0)	**(40,9)**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(0,6)	3,2	(5,3)	**(2,7)**
Soldes au 31 décembre 2017	**578,5**	**82,4**	**81,9**	**742,8**
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2016	(90,3)	(23,1)	(59,3)	**(172,7)**
Charge d'amortissement	(18,7)	(11,6)	(11,3)	**(41,6)**
Sorties	2,9	0,7	36,9	**40,5**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2017	**(106,1)**	**(34,0)**	**(33,7)**	**(173,8)**
Valeurs comptables				
Soldes au 31 décembre 2016	470,5	45,7	54,5	**570,7**
Soldes au 31 décembre 2017	**472,4**	**48,4**	**48,2**	**569,0**

2017	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2017	-	3,8	3,1	**6,9**
Engagements au 31 décembre 2017	0,9	13,6	1,1	**15,6**

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique, qui représentent des avantages économiques futurs et qui sont contrôlées par la Banque. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels qui ont été développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

2018	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Coût			
Soldes au 31 décembre 2017	58,7	71,6	**130,3**
Entrées	3,1	5,4	**8,5**
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 30 septembre 2018	**61,8**	**77,0**	**138,8**
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2017	(44,7)	(45,5)	**(90,2)**
Charge d'amortissement	(2,0)	(5,3)	**(7,3)**
Sorties	-	-	**-**
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	**-**
Soldes au 30 septembre 2018	(46,7)	(50,8)	**(97,5)**
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2017	14,0	26,1	**40,1**
Soldes au 30 septembre 2018	**15,1**	**26,2**	**41,3**

2018	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 30 septembre 2018	10,8	4,5	**15,3**
Engagements au 30 septembre 2018	1,2	3,3	**4,5**

2017	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Coût			
Soldes au 31 décembre 2016	53,4	63,1	**116,5**
Entrées	5,3	5,8	**11,1**
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	2,7	**2,7**
Soldes au 31 décembre 2017	**58,7**	**71,6**	**130,3**
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2016	(42,5)	(37,8)	**(80,3)**
Charge d'amortissement	(2,2)	(7,7)	**(9,9)**
Sorties	-	-	-
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2017	**(44,7)**	**(45,5)**	**(90,2)**
Valeurs comptables			
Soldes au 31 décembre 2016	10,9	25,3	**36,2**
Soldes au 31 décembre 2017	**14,0**	**26,1**	**40,1**

2017	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
Projets en cours			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2017	7,7	3,7	**11,4**
Engagements au 31 décembre 2017	1,2	3,1	**4,3**

6. Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif comprennent le matériel lié aux billets de banque (le matériel de production, y compris le support d'impression en polymère et l'encre), l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension de la Banque du Canada et tous les autres éléments d'actif, qui consistent principalement en des charges payées d'avance.

Composition des autres éléments d'actif

Au	Note	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Matériel lié aux billets de banque		13,5	7,2
Actif net au titre des prestations définies	9	204,6	109,0
Tous les autres éléments d'actif		24,0	16,4
Total des autres éléments d'actif		**242,1**	**132,6**

7. Dépôts

Les dépôts se composent des dépôts du gouvernement du Canada et de ceux des membres de Paiements Canada et des autres institutions financières, ainsi que des soldes non réclamés remis à la Banque en application de la législation pertinente. La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des membres de Paiements Canada et de certaines autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme. Elle paie également des intérêts sur les soldes non réclamés conformément à la législation pertinente.

Les dépôts du gouvernement du Canada, qui s'établissaient à 22 371,1 millions de dollars au 30 septembre 2018 (21 454,2 millions de dollars au 31 décembre 2017), comprennent 2 371,1 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (1 454,2 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2017).

Les méthodes de la Banque relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 3.

8. Autres éléments de passif

Les autres éléments de passif comprennent les postes suivants :

Au	Note	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Excédent à verser au receveur général du Canada	2	312,6	204,2
Passif net au titre des prestations définies	9		
Régimes de pension		63,7	64,4
Autres régimes		167,2	178,3
Ensemble des autres éléments de passif et provisions		60,0	73,1
Total des autres éléments de passif		**603,5**	**520,0**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture au titre de l'excédent à verser au receveur général du Canada, lequel se fonde sur les exigences de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada* et sur l'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances, décrit à la note 10.

		Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de neuf mois close le 30 septembre	
	Note	2018	2017	2018	2017
Solde d'ouverture au début de la période (retraité)	2	350,2	179,8	213,9	468,8
Versement de l'excédent au receveur général du Canada		(375,0)	(150,0)	(854,2)	(843,8)
Excédent destiné au receveur général du Canada		337,4	330,6	952,9	735,4
Solde de clôture à la fin de la période		**312,6**	**360,4**	**312,6**	**360,4**

L'ensemble des autres éléments de passif et provisions se compose de provisions, de comptes créditeurs et de charges à payer.

9. Avantages du personnel

Les variations de l'actif (passif) net au titre des prestations définies pour la période se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	30 septembre 2018	31 décembre 2017	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Solde d'ouverture au début de la période	44,6	93,0	(178,3)	(172,0)
Cotisations de la Banque	20,0	29,6	-	-
Coût des services rendus au cours de la période	(40,2)	(42,2)	(3,9)	(5,3)
Coût financier net	0,1	2,9	(3,7)	(7,5)
Frais d'administration	(1,8)	(2,1)	-	-
Versements et transferts de prestations nettes	-	-	6,1	7,5
Gains (pertes) de réévaluation	118,2	(36,6)	12,6	(1,0)
Solde de clôture à la fin de la période	**140,9**	**44,6**	**(167,2)**	**(178,3)**
Actif net au titre des prestations définies	204,6	109,0	-	-
Passif net au titre des prestations définies	(63,7)	(64,4)	(167,2)	(178,3)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**140,9**	**44,6**	**(167,2)**	**(178,3)**

Les tableaux ci-dessous présentent les charges et les cotisations relatives aux régimes d'avantages du personnel pour les périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre :

	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de neuf mois close le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Charges				
Régimes de pension	12,9	11,2	41,9	31,5
Autres régimes	2,2	3,4	7,6	9,5
Total des charges au titre des régimes	**15,1**	**14,6**	**49,5**	**41,0**

	Régimes de pension (capitalisés)		Autres régimes (non capitalisés)	
	30 septembre 2018	30 septembre 2017	30 septembre 2018	30 septembre 2017
Cotisations pour la période de trois mois close le				
Cotisations de l'employeur	2,0	7,9	-	-
Cotisations des membres du personnel	4,3	3,6	-	-
Total des cotisations	**6,3**	**11,5**	-	-
Cotisations pour la période de neuf mois close le				
Cotisations de l'employeur	20,0	23,5	-	-
Cotisations des membres du personnel	11,4	10,0	-	-
Total des cotisations	**31,4**	**33,5**	-	-

La Banque réévalue ses obligations au titre des prestations définies ainsi que la juste valeur des actifs des régimes pour les périodes intermédiaires. Le taux d'actualisation est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée jusqu'à l'échéance se rapproche de la durée de l'obligation, conformément aux lignes directrices de l'Institut canadien des actuaires. Le passif/actif net au titre des prestations définies est évalué au moyen des taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Au	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Taux d'actualisation		
Régimes de pension	3,9 %	3,5 %
Autres régimes	3,6 % - 4,0 %	3,1 % - 3,5 %

Durant les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018, la Banque a constaté des gains de 40,7 millions de dollars et de 130,8 millions de dollars, respectivement, attribuables à la réévaluation du passif/actif net au titre des prestations définies (gains de 103,6 millions de dollars et de 19,8 millions de dollars attribuables à la réévaluation pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 30 septembre 2017, respectivement). Les gains de réévaluation enregistrés au cours des périodes de trois et de neuf mois closes le 30 septembre 2018 découlent essentiellement des hausses du taux d'actualisation servant à calculer la valeur des obligations au titre des prestations.

10. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification à l'article 27.1 de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de son portefeuille de placements. Une somme initiale de 100 millions de dollars a alors été versée. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars.

Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration.

Réserve de réévaluation des placements

La réserve de réévaluation des placements (anciennement la réserve disponible à la vente conformément à IAS 39, comme il est décrit à la note 2) représente les gains nets non réalisés sur les actifs financiers de la Banque classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Au	30 septembre 2018	31 décembre 2017
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	sans objet	-
Actions de la BRI	371,9	365,6
Total de la réserve	**371,9**	**365,6**

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté (excédent) et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministre des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à retenir sur les sommes à verser au receveur général du Canada un montant équivalant à toute augmentation des pertes cumulatives nettes non réalisées sur les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications de normes comptables ou de dispositions légales ou réglementaires. À l'inverse, un montant égal à toute diminution des pertes cumulatives nettes non réalisées hors trésorerie ayant fait l'objet d'une retenue antérieure est ajouté à la somme à verser.

Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2018, la Banque a libéré un montant de 130,8 millions de dollars (une somme de 0,4 million de dollars avait été retenue en 2017) provenant de sommes retenues antérieurement et, au 30 septembre 2018, une somme retenue de 15,5 millions de dollars restait à verser (156,0 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 146,3 millions de dollars au 1er janvier 2018 en raison de la transition à IFRS 9, comme il est décrit à la note 2).

11. Parties liées

Est considéré comme une partie liée à la Banque :

- une entité appartenant également au gouvernement du Canada;
- un régime d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention des employés de la Banque;
- une personne comptant parmi les principaux dirigeants de la Banque, notamment un membre du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion ou du Conseil d'administration, ainsi que sa famille.

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les états financiers intermédiaires résumés. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans IAS 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit également au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

La Banque assure la gestion du Régime de pension de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes, et elle recouvre les frais associés à ces services.